

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : peda.braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : peda.mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES		
Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : peda.gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : peda.leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 47 Eveil 2			
Code	PEIM2B47PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Sophie KILESSSE (sophie.killesse@helha.be) Anne-Françoise MARCHAND (anne-francoise.marchand@helha.be) Anne LISART (anne.lisart@helha.be) <u>HELHa Campus Mons</u> Nancy SCHILTZ (schiltzn@helha.be) Luc BLANCHART (blanchartl@helha.be) Véronique HORVATH (horvathv@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> Dominique YERNAUX (dominique.yernaux@helha.be) Cécile DUPONT (cecile.dupont@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Jean-Luc SOETE (jean-luc.soete@helha.be) Laurie DOYE (laurie.doye@helha.be) Sophie DE TOLLENAERE (sophie.de.tollenaere@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
 - 5.2 S'appropriier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

Acquis d'apprentissage visés

- I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de se documenter sur un sujet donné et de mener une recherche documentaire afin de nourrir sa réflexion et sa pratique,
- II. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, en employant un vocabulaire scientifique spécifique, de restituer et de reformuler les notions théoriques vues lors des activités d'apprentissage,
- III. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, en employant un vocabulaire scientifique spécifique, de transposer dans d'autres situations les notions théoriques vues lors des activités d'apprentissage,
- IV. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, en employant un vocabulaire scientifique spécifique, de rechercher et d'utiliser des ressources adéquates en exerçant son esprit critique,

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM2B47PPA	Formation scientifique	30 h / 2 C
PEIM2B47PPB	Formation historique	30 h / 2 C
PEIM2B47PPC	Formation géographique	30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM2B47PPA	Formation scientifique	20
PEIM2B47PPB	Formation historique	20
PEIM2B47PPC	Formation géographique	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

" L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences. Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée. Lorsque au moins une des AA a une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan de compétences. Si, à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, aucune des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été jugée maîtrisée, il peut attribuer une note = ou inférieure 7/20 ;
- Pour au moins une AA, seule une minorité des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été jugée maîtrisée, il peut attribuer la note de 9/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation scientifique			
Code	12_PEIM2B47PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Dominique YERNAUX (dominique.yernaux@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à aborder avec les étudiants, au travers des diverses activités, les questions suivantes :

- Comment animer, susciter la curiosité et l'investigation chez l'enfant ?
- Comment initier l'enfant à se poser des questions ... et à y répondre ?

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les compétences visées sont les compétences :

- Mettre en question ses connaissances et ses pratiques;
- Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques;
- Apprécier la qualité des documents pédagogiques;
- Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
- Choisir des approches didactiques variées et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Appropriation des étapes de la démarche scientifique : approche théorique et vécu autour du concept des leviers

Démarches d'apprentissage

Les heures de cours consistent en des séances théoriques, expérimentales, analytiques en lien direct avec l'application en classe du fondamental.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Schémas de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation se vaudra formative lors d'entretiens, d'échanges et lors d'établissement de diagnostics.

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences.

- Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.
- Lorsque au moins une des AA a une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan de compétences.

Si, à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, aucune des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été jugée maîtrisée, il peut attribuer une note = ou inférieure 7/20 ;
- Pour au moins une AA, seule une minorité des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été jugée maîtrisée, il peut attribuer la note de 9/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exo	100	Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation historique			
Code	12_PEIM2B47PPB	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Cécile DUPONT (cecile.dupont@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours de Formation historique en bloc 2 s'inscrit dans la continuité du cours du bloc 1. Les objectifs et compétences travaillés au bloc1 sont donc approfondis tout en invitant l'étudiant à approfondir sa réflexion méthodologique et didactique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de se documenter sur un sujet donné et de mener une recherche documentaire afin de nourrir sa réflexion et sa pratique,
- II. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, en employant un vocabulaire scientifique spécifique, de restituer et de reformuler les notions théoriques vues lors des activités d'apprentissage,
- III. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, en employant un vocabulaire scientifique spécifique, de transposer dans d'autres situations les notions théoriques vues lors des activités d'apprentissage,
- IV. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, en employant un vocabulaire scientifique spécifique, de rechercher et d'utiliser des ressources adéquates en exerçant son esprit critique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. La critique historique
2. L'histoire de nos régions, du Moyen Âge aux Temps Modernes

Démarches d'apprentissage

Exposés magistraux et exercices pratiques.
Lecture(s) imposée(s).

Dispositifs d'aide à la réussite

Corrections annotées et/ou collectives des exercices et travaux réalisés au cours de l'année.
Entretiens individuels si nécessaire et/ou à la demande des étudiants

Ouvrages de référence

D'autres références seront communiquées lors des séances de cours.

Supports

Documents distribués au cours et/ou mis à disposition sur la plateforme.

PowerPoints mis à disposition sur la plateforme.

Lecture imposée.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences.

- Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.
- Lorsque au moins une des AA a une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan de compétences.

Si, à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, aucune des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été jugée maîtrisée, il peut attribuer une note = ou inférieure 7/20 ;
- Pour au moins une AA, seule une minorité des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été jugée maîtrisée, il peut attribuer la note de 9/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation géographique			
Code	12_PEIM2B47PPC	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Cécile DUPONT (cecile.dupont@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à :

- Savoir observer, analyser, expliquer, évaluer, dégager des relations ;
- Savoir lire et retravailler des cartes ;
- Parfaire un vocabulaire géographique de base ;
- Rechercher, traiter l'information et synthétiser des données ;
- Se tenir au courant de l'actualité et pouvoir porter un regard critique sur des grands événements du monde ;
- Se positionner en tant que citoyen européen.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les compétences visées sont les compétences :

C3.3, C4.1, C5.1, C5.2, C5.3 et C5.4

du « Référentiel de compétences de l'enseignant » du Conseil supérieur pédagogique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

La cartographie : historique, projections, centrage, subjectivité des cartes

Le monde : les continents, les climats et végétations, les mouvement de la terre

La Belgique géographique et politique

Analyse du paysage

Démarches d'apprentissage

Les heures de cours alternent séances théoriques ex cathedra et séquences d'exercices.

Dispositifs d'aide à la réussite

Corrections annotées et/ou collectives des exercices et travaux réalisés au cours de l'année.

Entretiens individuels si nécessaire et/ou à la demande des étudiants.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Notes de cours et PowerPoints disponibles sur la plateforme.

Bibliothèque de l'Ecole Normale

Atlas

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation se vaudra formative lors d'entretiens, de séances d'exercices, de corrections intermédiaires.

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

L'évaluation de cette UE s'établit sur base d'un bilan de compétences où les résultats des AA fonctionnent comme indicateur de l'acquisition des compétences.

- Lorsque la note de chaque AA est = ou > à 10/20, le jury applique la moyenne pondérée.
- Lorsque au moins une des AA a une note inférieure à 10/20, le jury procède à une analyse du bilan de compétences.

Si, à l'issue de cette analyse, il ressort que :

- Pour au moins une AA, aucune des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a été jugée maîtrisée, il peut attribuer une note = ou inférieure 7/20 ;
- Pour au moins une AA, seule une minorité des compétences visées dans la fiche ECTS de l'AA correspondante n'a pas été jugée maîtrisée, il peut attribuer la note de 9/20.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	100			Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).